ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Transfert de l'ASS vers le revenu de solidarité

Question écrite n° 16451

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le prochain transfert de l'allocation de solidarité spécifique vers le dispositif du revenu de solidarité. Cette annonce, faite sans aucune concertation avec les élus et les représentants des départements, suscite l'inquiétude des collectivités, qui financent le RSA. À ce jour, aucune compensation n'a été annoncée. Parallèlement, d'autres récents transferts de charges ont obligé les départements à devoir adapter régulièrement leurs budgets. Pour le département de Saône-et-Loire, 1 900 personnes seraient concernées, ce qui représenterait une dépense supplémentaire de 14 millions d'euros. Les marges de manœuvre des collectivités sont déjà fortement réduites, elles ne pourront seules absorber ce nouveau transfert de charges. Elle lui demande donc quelles mesures de compensation sont prévues dans ce dossier.

Données clés

Auteur : Mme Josiane Corneloup
Circonscription : Saône-et-Loire (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16451
Rubrique : Collectivités territoriales
Ministère interrogé : Travail, santé et solidarités
Ministère attributaire : Enfance, jeunesse et familles

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mars 2024, page 2352
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)